

PROUVER L'ARRÊT DU CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 02/09/2014 21:31

bonjour,

j'ai été une consommatrice plutôt régulière (quand j'en avais, je fumais chaque jour, quand j'en avais plus, bin, y en avait plus!!!)

Aujourd'hui je ne fume plus depuis 4 mois, mais j'ai appris que mon conjoint voulait se servir de ce problème pour essayer de me prendre mes enfants (?) ou tout au moins pour contrer ce que moi je peux lui reprocher (son alcoolisme chronique et dépendance à la codéine....)

Je voulais savoir quel peut être le moyen pour prouver, le jour venu, que je ne consomme plus du tout... si je fais des bandelettes chez moi, il n'y a aucune preuve que ça soit MON urine....

Puis-je aller faire des tests en laboratoire (dans ce cas, urinaire ou pds?) sans ordonnance?
et combien cela peut-il me coûter?

Merci par avance pour votre réponse...

Mise en ligne le 04/09/2014

Bonjour,

Si vous êtes amenée à prouver que vous ne fumez plus, vous pouvez effectivement faire un test de dépistage urinaire dans un laboratoire d'analyse médicale. Vous pouvez vous y rendre sans ordonnance, à vos frais, mais vous pouvez également vous procurer une ordonnance, en consultant préalablement un médecin. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du laboratoire pour connaître leur tarif.

Pour d'autres informations, ou pour parler de cette situation qui vous préoccupe, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Un écoutant prendra le temps de voir avec vous ce qui se passe.

Cordialement.
